

Observatoire social européen (2010) *Fiches sur le dialogue social sectoriel européen*. Projet coordonné par Christophe Degryse.

[www.worker-participation.eu/EU-Social-Dialogue/Sectoral-ESD](http://www.worker-participation.eu/EU-Social-Dialogue/Sectoral-ESD)

## ACIER

Représentants des travailleurs	Fédération Européenne des Métallurgistes (FEM) (1971) <a href="http://www.emf-fem.org">http://www.emf-fem.org</a>
Représentants des employeurs	European Confederation of Iron and Steel Industries (EUROFER) (1976) <a href="http://www.eurofer.org">http://www.eurofer.org</a>

Étude de représentativité : Traxler, F. (2009), *Representativeness of the European social partner organisations: Steel industry*, EIRO, Dublin, septembre 2009  
<http://www.eurofound.europa.eu/eiro/studies/tn0811027s/tn0811027s.htm>

### Comité du dialogue social sectoriel (CDSS)

Groupe de travail informel :	
CDSS :	6 avril 2006
Règlement intérieur :	21 juin 2006
Programme de travail :	2006 - 2008

[Aperçu du secteur](#)

[Acteurs et défis](#)

[Résultats](#)

[Textes conjoints](#)

## APERÇU GÉNÉRAL DU SECTEUR

**La sidérurgie est une industrie qui suit en grande partie l'évolution économique cyclique de secteurs en amont tels que l'automobile, la construction navale, le chemin de fer, etc.). Elle a connu, depuis trois ou quatre décennies, de très importantes restructurations, accompagnées de très fortes réductions de l'emploi...**

La sidérurgie désigne l'industrie et les techniques d'obtention de l'acier, du fer et de la fonte à partir de minerai. Dans les sociétés industrielles, la demande de fer et d'acier provient de nombreuses industries en aval (automobile, construction, construction navale, chemin de fer, biens de consommation, etc.). Cette demande suit en grande partie l'évolution économique cyclique de ces secteurs. Par ailleurs, la production de métaux de base dépend de l'importation de [matières premières](#) dont les réserves sont faibles en Europe, ce qui entraîne une dépendance au commerce international (les deux principaux exportateurs de minerai sont l'Australie et le Brésil, suivis de pays comme l'Inde, le Canada, l'Afrique du Sud, l'Ukraine, la Russie...). En Europe, les principaux importateurs sont l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni.

Selon Eurofer, l'industrie européenne de l'acier est présente sur quelque 500 sites de production répartis dans 22 États membres. Juste avant la crise économique déclenchée en 2008, elle générait un revenu annuel d'environ 200 milliards d'euros, produisait environ 200 millions de tonnes d'acier par an, et employait 420 000 personnes (chiffres [Eurofer](#)). L'[emploi](#) dans ce secteur ne cesse de se contracter depuis les années 1970. L'UE représente 16 % de la production mondiale et était la deuxième plus grande productrice après la Chine.

Dans les années 1960 et 1970, les entreprises sidérurgiques des États membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) connaissent une crise de surcapacité de production. En 1976 est mis en œuvre le « plan Davignon » visant à réduire ces capacités. Dans les années 1980, la récession voit l'effondrement des prix et un fort accroissement des aides financières nationales. À la fin des années 1980, la métallurgie compte encore plus de 1 250 000 emplois rien que dans l'Europe des Quinze (*in* Commission européenne, « Panorama des entreprises européennes 1999 », OPOCE, 2000). Jusqu'à ce jour, il y a donc eu une très forte chute de l'emploi.

Composée essentiellement de grandes entreprises et de groupes multinationaux, cette industrie subit une restructuration considérable depuis les années 1980-1990. Ceci se traduit par de nombreuses fusions d'entreprises : Thyssen et Krupp (1997), Unisor et Cockerill Sambre (1998), British Steel et Hoogovens (1999), Aceralia-Arbed-Usinor, qui a donné naissance, en mai 2002, à Arcelor, puis OPA de Mittal sur Arcelor en 2006...

Dans les années 1990, les enjeux du secteur étaient principalement centrés sur les produits : la concurrence des matériaux de substitution se faisait de plus en plus forte (plastiques, céramiques de pointe, etc.), tandis que les métaux avaient parfois du

mal à être compétitifs en termes de poids, de résistance à l'usure, de prix. Ces enjeux se sont progressivement déplacés au cours des années 2000 sur trois autres thématiques : la concurrence internationale croissante (Europe de l'Est, Asie) ; les contraintes liées à la lutte contre le réchauffement climatique ; et plus récemment la crise économique déclenchée en 2008.

Aujourd'hui, l'industrie européenne de l'acier fait partie du système ETS d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre. Les aciéries doivent donc payer leurs émissions de CO<sub>2</sub>, ce qui n'est pas le cas en Inde ou en Chine ; il y a donc une forme de *dumping* environnemental. En outre, en 2009, la crise économique a fait chuter de presque 29 % la consommation d'acier dans l'UE, selon les estimations de la [World Steel Association](#) (Bulletin de l'Agence Europe 9899 – 12 mai 2009). Ce secteur se trouve donc confronté au plus sévère ralentissement de ses activités depuis la crise pétrolière des années 1970.

## ACTEURS ET DÉFIS

**Les partenaires sociaux du secteur de l'acier ont joué un rôle consultatif de longue date dans le cadre de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Mais ils mettront du temps pour instaurer, difficilement, un véritable dialogue social autonome au niveau européen... Aujourd'hui il rassemble, pour les travailleurs, la Fédération Européenne des Métallurgistes (FEM) et, pour les employeurs, la *European Confederation of Iron and Steel Industries* (EUROFER).**

Historiquement, c'est avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA, 1951) qu'un premier dialogue s'instaure entre employeurs et travailleurs de la sidérurgie. En effet, le traité CECA établissant un cadre pour les industries minières et sidérurgiques avait notamment institué un Comité consultatif, auquel participaient les organisations patronales et syndicales. En 2002, le Traité CECA a expiré. Les activités du Comité consultatif ont été transférées vers un groupe de travail dans le cadre du Comité économique et social européen (CESE). Il faut ensuite attendre 2006 pour qu'un Comité de dialogue social sectoriel (CDSS) soit établi dans le secteur de l'acier.

Si donc les partenaires sociaux de ce secteur ont joué un rôle consultatif de longue date, ils mettront du temps pour instaurer, difficilement, un véritable dialogue social autonome au niveau européen. Cela peut paraître étonnant dans la mesure où, au sein des États membres, le secteur du métal est l'un de ceux — avec la chimie et la fonction publique — où la tradition du dialogue social et de la négociation salariale est la plus ancrée (voir par exemple IG-Metall en Allemagne). Plusieurs explications ont été avancées : réticence ou hostilité des fédérations européennes d'employeurs à s'engager dans un dialogue social européen, crainte de l'émergence d'une puissance syndicale européenne, risque d'effet boule-de-neige vers la négociation, etc. Mais la question est aussi de savoir si les syndicats nationaux eux-mêmes voulaient d'un niveau européen de dialogue social.

On peut noter que la création en 2006 d'un CDSS correspond à l'année de l'OPA de Mittal sur Arcelor qui avait fait craindre aux travailleurs de l'entreprise une baisse des standards sociaux (« il est clair que le modèle social appliqué chez Arcelor n'a rien à voir avec le modèle de développement ni la vision stratégique de Mittal Steel », soulignait Isabelle Barthès, conseiller spécial à la FEM lors d'une réunion d'urgence de la FEM du 1<sup>er</sup> février 2006). On peut donc émettre l'hypothèse que la mise en place d'un dialogue social au niveau européen aurait, aussi, été suscitée entre autres par ce processus de plus en plus considérable de fusion-acquisition faisant planer une menace sur les traditions nationales de dialogue social. S'y sont ajoutés l'intégration européenne des marchés des produits, l'accroissement de la concurrence internationale, mais aussi les contraintes environnementales communes (lutte contre le réchauffement climatique) dans lesquelles l'industrie européenne doit désormais se développer. Ainsi, la toute première position commune du CDSS porte sur le Système européen d'échange de quotas d'émissions (14 avril 2008). De même, la position commune de septembre 2008 consacrée à la compétitivité du secteur accorde une large place aux questions environnementales et énergétiques.

Mais il serait beaucoup trop limité de ne voir dans les travaux du CDSS que des enjeux climatiques. En effet, celui-ci se donne pour mission de se pencher également sur des questions telles que la santé-sécurité, la formation tout au long de la vie, le changement structurel, et la politique sectorielle industrielle. Ainsi, la question de la formation professionnelle et de l'anticipation des besoins de qualifications, surtout dans le contexte de crise actuelle, a fait l'objet d'un important séminaire de travail au début de l'année 2009, en vue d'une position commune.

Parmi les spécificités du dialogue social dans le secteur de l'acier, on notera encore le développement de stratégies syndicales distinctes (le secteur de l'acier regroupe la sidérurgie proprement dite, mais aussi l'automobile, le secteur aérospatial, les garages, la construction navale, les machines-outils...), ainsi que la coordination des négociations collectives en matière salariale. En effet, le secteur de l'acier est sans doute le secteur le plus en pointe dans la coordination européenne des négociations salariales. La FEM a développé une formule de coordination qui spécifie que chaque syndicat doit atteindre une augmentation salariale minimum correspondant à la somme de l'inflation et d'une « part équilibrée » des gains de productivité. Cette stratégie, lancée par *IG Metall*, avait pour objectif initial de prévenir le *dumping* salarial et social dans l'Union européenne (voir à ce sujet la contribution d'Anne Dufresne dans « The European Sectoral Social Dialogue, Actors, Developments and Challenges », Dufresne, Degryse, Pochet (dir.), PIE-Peter Lang, Brussel, 2006). Dès sa création, la FEM a instauré en 1971 un comité « Négociations collectives ». Si la FEM s'est toujours prononcée en faveur du renforcement du dialogue social européen, elle a toujours distingué celui-ci de la négociation collective salariale proprement dite.

## RÉSULTATS

**Le lancement d'un vrai dialogue social dans le secteur de l'acier s'effectue de manière très prudente, voire hésitante. Mais cela s'inscrit dans un contexte difficile : concurrence internationale, nouvelles contraintes climatiques, chute de la demande sur les marchés (en 2008-2009)...**

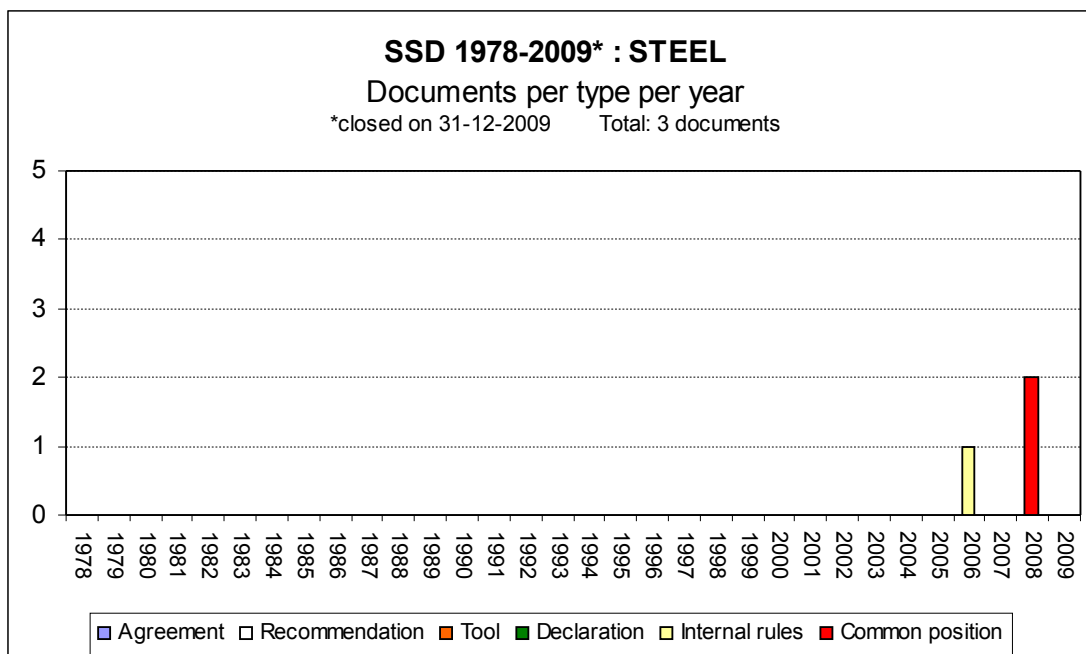
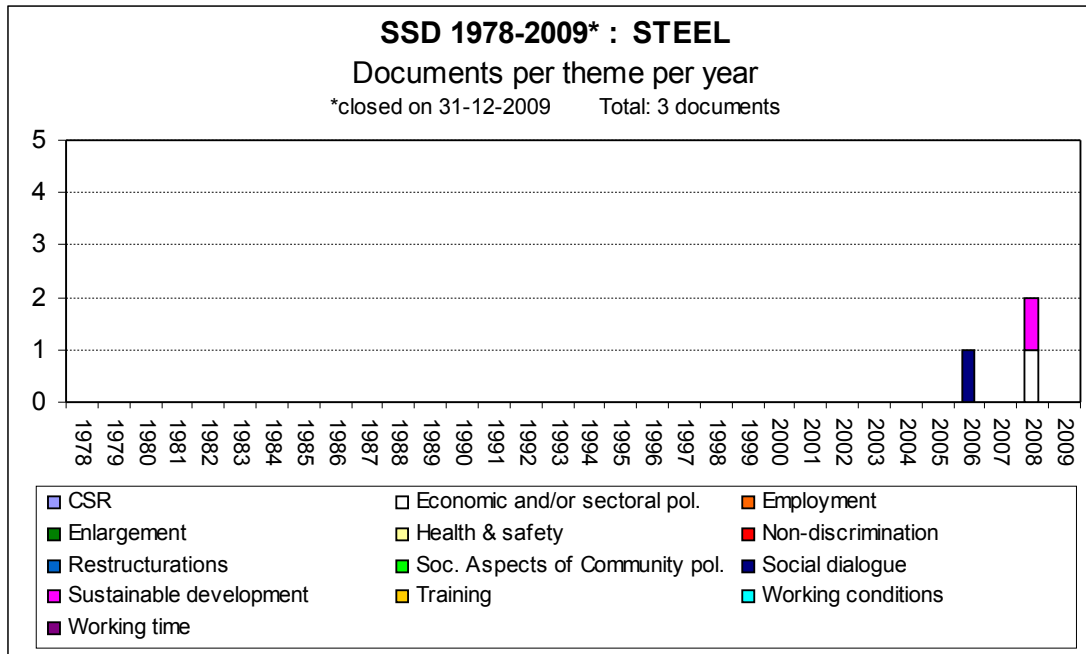
Ce n'est que tardivement, et difficilement, que le secteur de l'acier s'est constitué en Comité de dialogue social sectoriel. Bien que les partenaires sociaux aient de longue date joué un rôle consultatif (notamment dans le cadre de la CECA), ils ont hésité à s'engager dans un dialogue social autonome.

Depuis 2006, ce dialogue social est lancé. À ce jour, seules deux positions communes ont été adoptées. Le programme de travail du CDSS prévoit que seront abordées des questions telles que la santé et la sécurité au travail, l'évolution des besoins de qualification, l'évaluation des changements structurels, le développement du rôle du CDSS comme lobby vis-à-vis des institutions européennes.

Mais il faut noter que le développement de ce dialogue social européen se joue dans un contexte difficile, lié à la fois aux nouvelles contraintes climatiques (Système européen d'échange de quotas d'émissions), d'accroissement de la concurrence internationale et, depuis 2008-2009, de crise économique entraînant une très forte réduction de la demande sur les marchés.

# TEXTES CONJOINTS

Le dialogue social sectoriel « Acier » a donné lieu, depuis 2006, à l'adoption de 3 textes conjoints.



<b>Date</b>	<b>Title</b>	<b>Theme</b>	<b>Type</b>	<b>Adressee</b>
04/09/2008	EMF Eurofer Position Communication Competitiveness Metals Industries 2008	Politiques économiques et/ou sectorielles	Position commune	Institutions européennes
14/04/2008	Déclaration commune FEM-EUROFER relative à la proposition de la Commission de réviser le Système européen d'échange de quotas d'émissions (EU-ETS)	Développement durable	Position commune	Institutions européennes
21/06/2006	Rules of procedure for the European sectoral social dialogue committee in the Steel Sector	Dialogue social	Règlement intérieur	Partenaires sociaux européens